

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	36 (1946)
Heft:	2
Artikel:	Caractéristiques d'un enterrement à Ayent
Autor:	Praplan, R.P. Venance
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1005771

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Photo R. Loup, Estavayer.

Groupe d'enfants accompagnés de leur maman
et portant leur «chandelette».

une baguette bien droite, autour de laquelle on a ficelé un bouquet de fleurs du plus joli effet. Tous les garçons de la «petite école» (première et deuxième année d'école primaire) portent leur «chandelette». Puis, suivant la procession, les mamans entrent à l'église avec leurs petits enfants, que le curé de la paroisse bénit solennellement, après avoir adressé aux mamans et à toute cette bruyante cohorte une brève allocution. Cette dernière cérémonie se passe devant la grille du chœur. On s'en va ensuite; beaucoup de mamans profitent de l'occasion pour faire photographier leurs enfants, cela depuis quelques années surtout.

Une fois rentrées à la maison, elles portent au galetas la „chandelette“ qu'elles y déposent, et qui protègera la maison. Elle y restera jusqu'à ce que, l'année prochaine, elle soit remplacée la nouvelle «chandelette».

Caractéristiques d'un enterrement à Ayent.

Par R. P. Venance Praplan, Romont.

Ayent, localité valaisanne du centre, sise sur la rive droite du Rhône, présente un certain nombre de particularités du plus haut intérêt. Mais, le patrimoine ancestral qu'il conservait jusqu'à ces dernières années avec un sentiment de noble fierté, s'effrite et devient par conséquent d'une pérennité contestable.

C'est ainsi qu'un ancien usage, en ce qui concerne les enterrements, menace de disparaître.

Jusqu'ici, lorsque la mort venait faire une victime, on avertissait le premier homme visible du voisinage qui, tout aussitôt, le chef baissé, comme il convient à pareil moment, se rendait à la chapelle du village — notez qu'Ayent est le mot abstrait désignant une commune de plusieurs villages mais n'en forme aucun — et de ses bras vigoureux vous empoignait la corde, et mettait la cloche en branle.

Surpris par cet appel insolite (car cette cloche ne tinte qu'à l'occasion d'une messe annoncée ou les soirs du mois de mai, pour la dévotion à la Sainte Vierge), chacun a deviné l'annonce d'un décès, et déjà se pose la question angoissante : « Qui ? Un homme ? une femme ? » C'est ce qu'un rapide tour d'horizon essaie d'établir, en dénombrant les personnes malades. Si les pronostics n'ont pas réussi, on attend la première pose du sonneur, puis la seconde. La cloche vient-elle à s'arrêter là, c'est pour une femme. Mais si elle repart une troisième fois, c'est d'un homme qu'il s'agit. On a fait cette distinction pour le baptême, le même rite servira pour l'annonce du décès.

Le battant, au clocher, frappe au ralenti les derniers coups. A ce moment précis, des visages inquiets guettent, sur le seuil des portes, le retour du sonneur improvisé qui, la tête relevée cette fois, renseigne à volonté. La nouvelle fait boule de neige et compose un instant le thème de la conversation. Mais cela ne suffit pas pour que la parenté entière en ait connaissance.

Un faire-part imprimé serait, dans la plupart des cas, inutile : Tout le monde est sur place, c'est-à-dire sur le sol communal, mais non pas nécessairement dans le même village. Un membre de la famille en deuil fait le tour de la parenté, porteur du message funèbre, et mieux que la feuille la plus artistique, il est à même de commenter les circonstances du décès, les phases aigües de la maladie et les événements qui ont précédé le dernier souffle.

N'oublions pas qu'en montagne les familles nombreuses sont la règle assez générale. Le chiffre de la parenté s'en ressent donc nécessairement. Et comme chacun, après avoir reçu cette invitation personnelle, s'en voudrait de ne pas assurer sa présence ou celle d'un remplaçant le jour des obsèques, vous avez le pourquoi de ces splendides cortèges de fidèles, qui accompagnent d'ordinaire le défunt à sa dernière demeure. Il n'est pas rare non plus de voir le même spectacle pour de toutes petites gens, dont l'existence passa inaperçue, mais qui, à la faveur de la mort — si tant est que la mort soit une faveur — prennent soudain un relief où elles auraient de la peine à s'y reconnaître.

Voulons-nous un exemple où la délicatesse, la grandeur d'âme et un sens social très fin, chez ces montagnards, prennent une expression particulièrement saisissante? Arrêtons-nous un instant à observer leur méthode tout à fait typique d'alléger, voire de supprimer les débours habituels d'un enterrement. Ailleurs, vous avez d'abord, parfois, les différentes classes de sépulture. Ici, rien de semblable. Qu'il s'agisse de monsieur le président¹ ou du dernier des concitoyens, les deux sont traités sur pied d'égalité. En ville, et les plus pauvres n'y échappent pas, vous avez les frais du cercueil, le corbillard, le fossoyeur. Toutes choses qui vous coûtent de belles pièces et grèvent souvent d'une lourde dette le foyer familial ou l'héritier qui n'a rien à attendre pour s'en dédommager. De telles difficultés, jusqu'à ces derniers temps, furent complètement étrangères aux Ayentôts.

A la suite d'une habitude immémoriale, née de circonstances de temps et de lieu tout à fait particulières (la pauvreté par exemple, généralisée à une époque où les ressources locales d'un labeur ingrat devaient suffire aux besoins de la population, sans le moindre apport de l'extérieur), on en vint à la solution vraiment heureuse d'offrir à chacun l'espoir d'un enterrement splendide, sans avoir autre chose à sacrifier que son temps.

Jugez plutôt vous-mêmes, si vous croyez à une tartarinade ou à une histoire marseillaise. Le cercueil n'est jamais à la charge de la famille. C'est un groupe du voisinage, désigné une fois pour toutes, qui s'en charge, et lorsqu'une personne meurt dans le rayon reconnu comme rayon de voisinage, c'est aux personnes y comprises à se concerter pour répartir le travail suivant les aptitudes. Deux ou trois feront le cercueil hexagonal et la croix de bois. Les autres, prenant pioche et pelle, s'en iront au village de l'église, ouvrir la fosse.

Vous avez découvert, j'en suis sûr, un vestige, le dernier peut-être, d'une qualité propre aux anciens Suisses, concrétisée d'ailleurs en des vers célèbres:

« Est bien sot, ce dit-on en Suisse,
Qui ne connaît tous les métiers. »

Ayent, comme vous le voyez, est loin de déroger à ces habitudes ou de démentir en quoi que ce soit les affirmations du poète à l'adresse de nos aïeux.

Arrive le matin de l'enterrement. Au lieu du corbillard habituel, on va chercher à la chapelle un brancard à quatre pieds. Quand on y aura installé le cercueil, le tout sera recouvert du drap mortuaire, propriété du village, ce qui vous explique les inscriptions curieuses qu'on y lit, c'est le cas de le

¹ C'est le titre qui équivaut, en Valais, à syndic dans les cantons de Fribourg et Vaud.

dire, noir sur blanc: « Société du village de Luc, de Botyre etc.; qu'il repose en paix! » La dépouille mortelle, portée par quatre hommes, est acheminée maintenant vers l'église paroissiale. Et c'est encore aux « voisins » qu'incombe ce devoir. D'autres « voisins » se trouvent en nombre suffisant, près du corps, aux fins de relayer les épaules fatiguées, car cela représente souvent un parcours respectable.

Le cortège funèbre, crucifix en tête, s'ébranle au son de la cloche, déclanchant des flots de pleurs bruyants, surtout chez les femmes.

Tout au long du trajet, la foule houleuse récite le rosaire. Dans la tour de l'église, entre temps, les « marguilliers » sont au guet. En effet, dès que le crucifix débouchera à tel tournant, il faudra mettre les cloches en branle pour saluer au passage celui qui quitte les siens, son village, sa paroisse pour une nouvelle patrie.

Notes de folklore fribourgeois.

Par F.-X. Brodard, Estavayer-le-Lac.

Relevailles.

A Estavayer, une fois remise de ses couches, la mère vient à l'église recevoir la bénédiction des relevailles. Elle est toujours accompagnée de la sage-femme.

Il en était ainsi autrefois à Châtonnaye. Certaines personnes croyaient même que, faute de prendre cette précaution, on courait grand danger; témoin cette bonne femme que ma grand'mère rencontra un jour à Châtonnaye, coiffée... d'un panier. Elle expliqua que, la sage-femme ne pouvant l'accompagner, elle se cachait ainsi pour aller se faire bénir, afin que le diable ne la vît pas! Ma grand'mère s'esclaffa, évidemment¹.

A La Roche, la maman va se faire bénir dès qu'elle est relevée de ses couches, mais sans se faire accompagner de personne.

Rameaux.

A Ménières, certains garçons se présentaient à l'église, le jour des Rameaux, avec un « sapelot » orné de la façon suivante: on n'avait laissé aux rameaux supérieurs du « sapelot » que les branches nues; on y avait introduit une pomme percée, puis on avait relevé et attaché autour du sommet les branches ainsi décorées. Cette coutume, qui déclinait il y a cinq ou six ans, a complètement disparu. Mais elle est encore observée à Romont.

¹ Depuis une soixantaine d'années au moins, la coutume de se faire accompagner n'existe plus à Châtonnaye.